



Règlement de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

RÈGLEMENT 21-520

RÈGLEMENT 21-520 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. c-19);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant ne pouvant pas excéder 20 % des crédits prévus à son budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement d'un montant de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant additionnel de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 15 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de ville et il est, par conséquent statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant additionnel de 100 000 \$, afin de le porter à 300 000 \$.

ARTICLE 2

À cette fin, le montant de cette augmentation est constitué par l'affectation d'une somme de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge et remplace les règlements 10-397 et 14-427 concernant l'augmentation du fonds de roulement



Règlement de la Ville de Chapais

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.


Steve Gamache
Maire


Mariève Bernier
Directrice générale et greffière

Avis de motion : 15 décembre 2020
Présentation du projet de règlement : 15 décembre 2020
Adoption du règlement : 19 janvier 2021
Avis de publication et entré en vigueur: 20 janvier 2021

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Kathy Tremblay, adjointe administrative, certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement **21-520 concernant l'augmentation du fonds de roulement** a été affiché :

Hôtel de Ville [145 boul. Springer] : 21 janvier 2021
Poste Canada [124 boul. Springer]: 21 janvier 2021
Site officiel [www.villedechapais.com] de la Ville de Chapais : 21 janvier 2021


Kathy Tremblay
Adjointe administrative